

Ecole de musique : inscriptions pour la rentrée prochaine



Ecole de musique : inscriptions pour la rentrée prochaine

Une bonne oreille, une belle envie de partage musical, et en avant la musique !

Qui se souvient encore de l'Harmonie Mauvezinoise, créée sous l'impulsion de Lucien Farjall - compositeur et musicien de renom - puis dirigée par la suite par Aimé Davasse, fils de Anna et Henri Davasse, le sabotier exceptionnel de Mauvezin, des artistes que l'on n'oublie pas. Ils représentent toute une génération disponible et dont le bénévolat a bercé les oreilles des petits comme des grands ! Cette Harmonie était reconnue comme de très belle qualité, a effectué des déplacements dans d'autres régions, et obtenu des prix pour leur interprétation. Aujourd'hui, le village a gardé cet élan musical, puisque l'école de musique fonctionne à plein régime. La musique est là, il suffit d'inscrire les futurs petits musiciens, qui deviendront au fil des cours de bons éléments. L'école de musique intercommunale qui a accueilli depuis le début de l'année scolaire 120 élèves sur les sites de Saint-Clar et Mauvezin, a vu son établissement fermé depuis le début du confinement afin d'éviter toute propagation de la pandémie.

Pour autant, toute l'équipe pédagogique s'est mobilisée autour de son directeur afin de proposer un suivi pédagogique à distance à tous les élèves qui le souhaitent ; cette pratique a été très bien suivie tout au long de cette période, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les élus de la Communauté de Communes ont réduit la cotisation du dernier trimestre de 50 % pour les élèves qui suivaient ces cours à distance, dont les familles auraient pu connaître des difficultés durant cette période. Mais il faut penser à l'avenir, et à la rentrée de septembre prochain, avec un retour en face à face pédagogique.

L'école de musique propose des cours d'éveil musical pour les plus petits à partir de 5 ans, d'initiation musicale pour les enfants à partir de 6 ans, et, dès 7 ans, pour s'adonner à la formation musicale et à la pratique instrumentale soit avec la trompette, le tuba, le trombone, l'euphonium, le saxophone, la clarinette, la flûte traversière, la guitare, le piano, le violon, le violoncelle ou la batterie. Des cours de percussions et contrebasse à cordes peuvent également être proposés, se renseigner auprès du directeur. La chorale pour adultes est destinée à ceux qui ne souhaiteraient pas apprendre un instrument de musique. L'école de musique accueille les enfants, tout comme les adultes, quelle que soit la discipline.

Un peu d'histoire

C'est à la suite des guerres napoléoniennes que ce sont constituées des "Batteries/Fanfares" (en particulier, dans le nord de la France) afin d'accompagner les cérémonies civiles et militaires qui jalonnaient le calendrier républicain. Les écoles de musique sont apparues peu à peu, à partir de ces ensembles instrumentaux - essentiellement des vents : bois et cuivres - qui ont permis d'étudier la musique (solfège et instruments) pour un grand nombre d'enfants. Après la guerre 40/45, toutes les communes de France ont eu progressivement leur "école de musique", souvent accompagnée d'une chorale.

Si vous souhaitez vous inscrire ou pour avoir tous les renseignements utiles, le directeur de l'école de musique se tient à votre disposition par téléphone (06.95.25.46.32) ou mail (musique@cdbl32.fr) uniquement.



Quelques morceaux de flûte



Et la batterie